

## Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

**N° AMM : FR-2022-0059**

*Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 et de ses textes d'application,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,*

*Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché par reconnaissance mutuelle séquentielle de la famille de produits biocides **INSECTOSEC BPF BIOFA**,*

*de la société* **BIOFA GMBH**

*enregistrée sous le numéro* **BC-JG044492-46**

*Vu le résumé des caractéristiques du produit en langue anglaise, harmonisé entre les Etats membres concernés par la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée relative à la famille de produit,*

*Vu les conclusions de l'évaluation du 25 mai 2022,*

*Considérant que l'efficacité des produits du méta RCP 1 de la famille INSECTOSEC BPF BIOFA n'a pas été démontrée pour l'usage par poudrage en pulvérisation dans des fissures et crevasses contre les fourmis et les poux rouges des volailles et que par conséquent les produits ne répondent pas au critère de l'article 19, paragraphe 1 section b, alinéa i pour ces usages ;*

*Considérant que l'efficacité des produits du méta RCP 1 de la famille INSECTOSEC BPF BIOFA n'a pas été démontrée pour l'usage par poudrage par versement en barrière contre les poux rouges des volailles et que par conséquent les produits ne répondent pas au critère de l'article 19, paragraphe 1 section b, alinéa i pour cet usage ;*

*Considérant que l'efficacité des produits du méta RCP 3 de la famille INSECTOSEC BPF BIOFA n'a pas été démontrée pour l'usage par pulvérisation aérosol à la dose revendiquée contre les fourmis et les poux rouges des volailles et que par conséquent les produits ne répondent pas au critère de l'article 19, paragraphe 1 section b, alinéa i pour ces usages ;*

*Considérant que l'efficacité des produits du méta RCP 4 de la famille INSECTOSEC BPF BIOFA n'a pas été démontrée pour l'usage par pulvérisation liquide contre les insectes rampants et que par conséquent les produits ne répondent pas au critère de l'article 19, paragraphe 1 section b, alinéa i pour cet usage ;*

*Considérant que l'estimation des expositions, liées à l'utilisation des produits du méta RCP1 de la famille INSECTOSEC BPF BIOFA, est supérieure à l'AEC (inhalation) de la substance active dioxyde de silicium, pour le traitement en barrière contre les insectes rampants par des utilisateurs professionnels et que par conséquent les produits ne répondent pas au critère de l'article 19, paragraphe 1 section b, alinéa iii pour cet usage ;*

*Considérant que l'estimation des expositions, liées à l'utilisation des produits du méta RCP3 de la famille INSECTOSEC BPF BIOFA, est supérieure à l'AEC (inhalation) de la substance active dioxyde de silicium, pour le traitement par pulvérisation contre les insectes rampants par des utilisateurs non professionnels et que par conséquent les produits ne répondent pas au critère de l'article 19, paragraphe 1 section b, alinéa iii pour cet usage ;*

*Considérant que les produits répondent au(x) critère(s) de l'article 19, paragraphe 1, du règlement (UE) N°528/2012 pour les autres usages ;*

### **Article 1<sup>er</sup>**

La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe,

### **Article 2**

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 7 avril 2032.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

A Maisons-Alfort, le 11/07/2022

DocuSigned by:  
  
AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

### Partie I.- premier niveau d'information

#### 1. Informations administratives

##### 1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	INSECTOSEC BPF BIOFA
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

##### 1.2. Type de famille de produits

Types de produit	18
------------------	----

##### 1.3. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	Biofa GmbH
	Adresse	BIO-FARMING-SYSTEMS Rudolf-Diesel-Str. 2 D-72525 Münsingen Allemagne
Numéro de demande	BC-JG044492-46	
Type de demande	Demande de reconnaissance mutuelle simultanée	
Numéro d'autorisation	FR-2022-0059	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	

##### 1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	Biofa AG
Adresse du fabricant	Rudolf-Diesel-Str. 2, 72525 Münsingen Allemagne

<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	<p>Biofa GmbH, Rudolf-Diesel-Straße 2, 72525 Münsingen, Allemagne</p> <p>FormiChem, Anna-von-Philipp-Str. B33, 86633 Neuburg a.d. Donau Allemagne</p> <p>1 Narvik Road Sutton fields Ind. Est. Hull HU7 0AB Royaume-Uni</p> <p>AEROSOL SERVICE GmbH Helmstedter Str. 58 c 38126 Braunschweig Allemagne</p> <p>AEROLUB BP67, Za du Moulin d'Angean Rue Paul Journée 60240 Chaumont en Vexin France</p>
---	---

<b>Nom du fabricant</b>	THESEO Deutschland GmbH
<b>Adresse du fabricant</b>	Kolpingstrasse 4, 49835 Wietmarschen Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	FormiChem GmbH, Anna-von-Philipp-Straße 33 B, 86633 Neuburg an der Donau Allemagne

<b>Nom du fabricant</b>	Nattaro Labs AB
<b>Adresse du fabricant</b>	Medicon Village, SE- 223 81 Lund Suède
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Nolato Lövepac AB, Ringvägen 5, SE-286 73 Skånes Fagerhult Suède

### 1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	Dioxyde de silicium (dioxyde de silicium/kieselguhr)
<b>Nom du fabricant</b>	Biofa GmgH
<b>Adresse du fabricant</b>	Rudolf-Diesel-Str. 2, 72525 Münsingen Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Mine à ciel ouvert dans la province de Guancaste, Costa Rica

## 2. Composition de la famille de produits et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	7,2	100
Isopropanol	Propan-2-ol	Co-formulant	67-63-0	200-661-7	0	29,9

### 2.2. Type de formulation

DP – Poudre pour poudrage (Méta RCP 1)  
 WP – Poudre mouillable (Méta RCP 2 & 6)  
 AE – Aérosol (Méta RCP 3)  
 AL – Autre liquide (Méta RCP 4)  
 XX – Autre (Méta RCP 5)

## Partie II.- Deuxième niveau d'information du Méta RCP 1

### 1. Information administrative sur le Méta RCP 1

#### 1.1. Identification du Méta RCP 1

Identification	Méta RCP 1
----------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
----------	--

#### 1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	18
---------------------	----

### 2. Composition du Méta RCP 1

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	100	100

#### 2.2. Types de formulations

DP - Poudre pour poudrage
---------------------------

### 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 1

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée catégorie 2
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
<b>Étiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette* P102 : Tenir hors de portée des enfants* P103 : Lire l'étiquette avant utilisation* P260 : Ne pas respirer les poussières/ aérosols P314 : Consulter un médecin en cas de malaise P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau *Requis pour les usages non-professionnels

### 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

#### 4.1. Description de l'usage

**Tableau 1. Usage # 1 –Poudrage par pulvérisation sur les surfaces contre les insectes rampants et les poux rouges des volailles**

<b>Type de produit</b>	18
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Insectes rampants dont <ul style="list-style-type: none"> <li>- Blatte germanique - <i>Blatella germanica</i> (adulte et nymphe)</li> <li>- Blatte orientale - <i>Blatta orientalis</i> (adulte et nymphe)</li> <li>- Fourmi noire des jardins - <i>Lasius niger</i> (ouvrière)</li> </ul> Pou rouge des volailles - <i>Dermanyssus gallinae</i> (adulte et nymphe)
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur dans les poulaillers, dans les zones industrielles et collectivités et dans les maisons privées
<b>Méthode(s) d'application</b>	Poudrage en pulvérisation sur les surfaces (blattes, poux rouges des volailles et fourmis) et dans les fissures et crevasses (blattes uniquement)
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Insectes rampants dont blattes et fourmis: 7 g/m <sup>2</sup>  Poux rouges des volailles en traitement préventif et curatif: 50 g/m <sup>2</sup> Fréquence: minimum tous les 7 jours
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels et non-professionnels



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	<p><b>Pour les professionnels:</b>          Sac en PEBD 2 kg dans une boîte en carton          Sceaux en PP de 1 kg/5 L, 2 kg/12,5 L ou 2 kg/13 L          Sac en papier de 1 ou 2 kg avec couche interne en PEBD          Sac en PEHD de 10 kg ou 15 kg HDPE dans un sac en papier          Boîte shaker laminée de 100 g, 150 g ou 200 g avec parois interne en aluminium.          Boîte shaker en PET de 500 mL-100 g</p> <p><b>Pour les non-professionnels:</b>          Bouteille en PE BD/HD de 250 mL/50 g          Bouteille en PEBD de 500 mL/100 g ou 1 L/200 g          Boîte shaker laminée de 100 g, 150 g ou 200 g avec parois interne en aluminium.          Emballage incluant une cuillère de mesure:          Sac en PEBD 2 kg dans une boîte en carton          Sceaux en PP de 1 kg/5 L, 2 kg/12,5 L ou 2 kg/13L          Sac en papier de 1 ou 2 kg avec couche interne en PEBD</p>
--	---

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Traitement contre les insectes rampants dont les blattes : appliquer sur les surfaces, fissures et crevasses et les chemins des insectes.
- Traitement contre les fourmis : appliquer sur les chemins des fourmis.
- Traitement contre les poux des volailles : appliquer sur les surfaces, et notamment dans les endroits où les poux rouges peuvent se cacher.
  - En préventif, appliquer le produit sur des surfaces propres et sèches avant l'entrée des animaux. Pulvériser suffisamment de produit pour recouvrir toutes les surfaces d'un film blanc (50 g/m<sup>2</sup>).
  - En curatif, appliquer sur des surfaces infestées en l'absence d'animaux. Pulvériser suffisamment de produit pour recouvrir toutes les surfaces d'un film blanc (50 g/m<sup>2</sup>).
- Appliquer directement sur les insectes lorsque cela est possible.
- Si nécessaire, réappliquer après 7 jours.
- L'efficacité peut être observée dans un délai de 1-3 semaines.

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Poulaillers :**
- À utiliser uniquement dans des poulaillers vides.
  - Enlever toutes denrées alimentaires et boissons avant le traitement.
  - Couvrir toutes les surfaces et équipements en contact avec l'alimentation et l'eau de boissons des animaux de rente.
  - Couvrir tous les réservoirs de stockage d'eau avant l'application.
  - Ne pas pulvériser directement sur des animaux.
  - Ne pas pulvériser directement sur les zones de couchage.
- Zone industrielle et maisons :**
- Enlever toutes denrées alimentaires et boissons avant le traitement.
  - Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
  - À utiliser uniquement dans des zones inaccessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie.
  - L'élimination du produit et des déchets doit être effectuée par nettoyage humide.
  - Aucun nettoyage à l'aspirateur ne doit être effectué pendant le traitement et le retrait du produit.
- Professionnels :**
- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 40 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).
  - Porter des gants résistant aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



- Une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) doit être portée (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Porter un écran/visière.

**Non professionnels :**

- Ne pas appliquer plus de 2 fois par jour.
- Se laver les mains après utilisation.
- Respecter les instructions d'utilisation.

**4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

-

**4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

-

**4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage**

-

**4.2. Description de l'usage**

**Tableau 2. Usage # 2 – Poudrage par versement, traitement en barrière contre les insectes rampants, y compris les fourmis**

<b>Type de produit</b>	18
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Blatte germanique - <i>Blattella germanica</i> (adulte et nymphe) Blatte orientale - <i>Blatta orientalis</i> (adulte et nymphe) Fourmi noire des jardins - <i>Lasius niger</i> (ouvrière)
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur dans les zones industrielles, collectivités et dans les maisons privées
<b>Méthode(s) d'application</b>	Poudrage par versement, création d'une barrière
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	7 g/m (largeur de la barrière 1 – 3 cm) Fréquence: minimum tous les 7 jours
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Non-professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bouteille en PE BD/HD de 250 mL/50 g Bouteille en PEBD de 500 mL/100 g ou 1 L/200 g Boite shaker laminée de 100 g, 150 g ou 200g avec parois interne en aluminium. Boite shaker en PET de 500 mL-100 g  Emballage incluant une cuillère de mesure : Sac en PEBD 2 kg dans une boîte en carton Sceaux en PP de 1 kg/5 L, 2 kg/12,5 L ou 2 kg/13L Sac en papier de 1 ou 2 kg avec couche interne en PEBD

#### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Créer une barrière sur les chemins et les sites d'entrée des insectes, et dans les endroits où le produit ne peut pas être facilement enlevé.
- Appliquer à une courte distance sur le sol pour créer une barrière d'une largeur de 1 à 3 cm.
- Remplir le dispositif d'application avec une cuillère doseuse.
- L'efficacité peut être observée dans les 1-3 semaines.

#### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Enlever toutes denrées alimentaires et boissons avant le traitement.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- A utiliser uniquement dans des zones inaccessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie.
- L'élimination du produit et des déchets doit être effectuée par nettoyage humide.
- Aucun nettoyage à l'aspirateur ne doit être effectué pendant le traitement et le retrait du produit.
- L'application ne peut être effectuée qu'avec le dispositif de saupoudrage, fourni avec l'emballage. Ne pas appliquer directement à partir du paquet.
- Limiter l'utilisation sur une journée à une barrière de 2 m maximum.
- Se laver les mains après utilisation.
- Respecter les instructions d'utilisation.

#### 4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

### 4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Traitement par poudrage des nids et traitement barrière, contre les fourmis

Type de produit	18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Fourmi noire des jardins - <i>Lasius niger</i> (ouvrière)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur et extérieur Dans et autour des maisons privées
Méthode(s) d'application	Poudrage, création d'une barrière Ce produit s'applique autour de l'entrée des nids et sur les chemins parcourus par les fourmis. Traitement barrière. Ce produit s'applique sur les chemins parcourus par les fourmis et autour des points d'entrée des fourmis



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Traitement des nids par saupoudrage: 5 g / nid Traitement en barrière: 7 g / m - largeur de la barrière 1 – 3 cm
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels et non professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	<p><u>Pour les professionnels :</u> Bouteille en PE BD/HD de 250 mL/50 g Bouteille en PEBD de 500 mL/100 g ou 1 L/200 g Sac en PEBD 2 kg dans une boîte en carton Sceaux en PP de 1 kg/5 L, 2 kg/12,5 L ou 2 kg/13L Sac en papier de 1 ou 2 kg avec couche interne en PEBD Sac en PEHD de 10 kg ou 15 kg HDPE dans un sac en papier Boîte shaker laminée de 100 g, 150 g ou 200g avec parois interne en aluminium. Boîte shaker en PET de 500 mL-100 g</p> <p><u>Pour les non-professionnels :</u> Bouteille en PE BD/HD de 250 mL/50 g Bouteille en PEBD de 500 mL/100 g ou 1 L/200 g Boîte shaker laminée de 100 g, 150 g ou 200g avec parois interne en aluminium. Boîte shaker en PET de 500 mL-100 g Emballage incluant une cuillère de mesure : Sac en PEBD 2kg dans une boîte en carton Sceaux en PP de 1 kg/5 L, 2 kg/12,5 L ou 2 kg/13L Sac en papier de 1 ou 2 kg avec couche interne en PEBD</p>

#### 4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Appliquer le produit uniquement par temps sec à l'extérieur. Ne pas appliquer le produit en cas de pluie dans les prochaines 24 heures.
- Pour un nid avec plusieurs entrées, appliquer le produit uniformément sur toutes les entrées.
- Répéter le traitement après 24 h quand le produit a été retiré par les fourmis.
- Ne pas appliquer plus de 3 fois/nid.
- L'efficacité est observée en 1 à 3 semaines.
- Remplir le dispositif d'application avec la cuillère doseuse, ou appliquer pour un traitement en barrière avec la cuillère doseuse.
- Pour utilisateurs professionnels : Le contenu des sacs et des seaux peut d'abord être transféré dans un flacon verseur, ou être appliqué directement avec une cuillère doseuse.
- Pour utilisateurs non professionnels : Le contenu des sacs et des seaux peut d'abord être transféré dans un flacon verseur fourni avec l'emballage avant application, ou être appliqué directement avec la cuillère doseuse fournie avec l'emballage.

#### 4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Enlever toutes denrées alimentaires et boissons avant le traitement.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- A utiliser uniquement dans des zones inaccessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie.
- L'élimination du produit et des déchets doit être effectuée par nettoyage humide.
- Aucun nettoyage à l'aspirateur ne doit être effectué pendant le traitement et le retrait du produit.

##### **Professionnels :**

- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 40 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).
- Porter des gants résistant aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) doit être portée (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Porter un écran/visière.

**Non professionnels :**

- Se laver les mains après utilisation.
- Respecter les instructions d'utilisation.

**4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

-

**4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

-

**4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage**

-

## 5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

-

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'exposition : Appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : En cas d'exposition : appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison ou un médecin.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit fermé et dans son emballage d'origine.
- Conserver dans un endroit sec.
- Durée de stockage : 24 mois.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## 6. Autre(s) information(s)

- Le produit contient du dioxyde de silicium/ Kieselguhr, pour lequel une AECinhalation pour l'utilisateur professionnel a été fixée et utilisée pour l'évaluation des risques du produit.

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 1

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	
	InsectoSec
	Green Range DE powder
	Ameisenmittel
	Stop Rampants
	Anti Rampants
	Lutte fourmis
	Insecticide poux rouge
	Insecticide Poudre terre de diatomée
	Diaterrants
	Diatosect P
	Terre de diatomée
	Milben Stop
	Milben & Ungeziefer frei
	Milben frei
	Ungeziefer ex
	Insecticide Rampants
	Röhnfried Kieselgur Pulver
	IdaPlus Kieselgur Pulver
	IdaPlus Kieselgur
	Vermin Stop
	Anti-Fourmis poudre de diatomée
	TERRE DE DIATOMEE SPECIAL RAMPANTS
	FOURMIS TERRE DE DIATOMEE
	TERRE DE DIATOME POUDRE INSECTICIDE
	TERRE DE DIATOME DOUBLE ACTION INSECTICIDE ET ASSECHANT 2KG
	DIATO PX
	Rampant Terre de diatomée 3071
	Diatomée
	Terre de diatomée
	ORO Terre de diatomée
	K.PRO terre de diatomée
	K.PRO VERT terre de diatomée
	KAPO terre de diatomée
	KAPO VERT terre de diatomée
	KAZO Terre de diatomée
	STARWAX Terre de diatomée
	STARWAX THE FABULOUS Terre de diatomée
	Poudre Diatomée
	Diatomée P
	Terre de diatomée P
	ORO Terre de diatomée P
	K.PRO terre de diatomée P



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**anses**

**KAPO terre de diatomée P**  
**K.PRO VERT terre de diatomée P**  
**KAPO VERT terre de diatomée P**  
**KAZO Terre de diatomée P**  
**STARWAX Terre de diatomée P**  
**STARWAX THE FABULOUS Terre de diatomée P**  
**Parasect SIL**  
**Insecticide Poudre Diatomée**  
**Poudre Fourmis Diatomée**  
**Poudre Poux Rouge Diatomée**  
**Terre de diatomée Insecticide naturel poudre**  
**Terre de diatomée Insecticide poudre**  
**AFOURMI DP**  
**For Bug P**  
**ACTO terre de diatomée poudre**  
**MORTIS terre de diatomée poudre**  
**Subito Terre de diatomée poudre**  
**123 Moustiques Terre de diatomée poudre**  
**Biocanina Terre de diatomée poudre**  
**Windhager Ameisen-Stopp Powder**  
**Ameisenfrei**  
**Ungezieferfrei**  
**Ameisenfrei Pulver**  
**Ungezieferfrei Pulver**  
**Ameisen Stop**  
**Ungeziefer Stop**  
**Sedumin Ameisen Pulver**  
**Sedumin Ungeziefer Pulver**  
**Sedumin Ungezieferfrei**  
**Sedumin Ameisenfrei**  
**Bio-Ja Ameisenfrei**  
**Bio-ja Ameisen Stop**  
**Bio-ja Ungezieferpulver**  
**Bioja Ungezieferfrei**  
**Dehner Ameisenfrei**  
**Degro Ameisenfrei**  
**Dehner Ameisen-Stop**  
**Degro Ameisen-Stop**  
**Dehner Ungezieferfrei**  
**Degro Ungezieferfrei**  
**Poudre Terre de diatomée**  
**ORO Poudre Terre de diatomée**  
**K.PRO poudre terre de diatomée**  
**K.PRO VERT poudre terre de diatomée**  
**KAPO Poudre terre de diatomée**  
**KAPO VERT Poudre terre de diatomée**  
**KAZO Poudre Terre de diatomée**  
**STARWAX Poudre Terre de diatomée**  
**STARWAX THE FABULOUS Poudre Terre de diatomée**  
**Dehner Ungeziefer-Stop**  
**Degro Ungeziefer-Stop**  
**Bio Protect Ameisen-Streupulver**  
**Bio Protect Ameisen-Mittel**  
**Bio Protect Ungeziefer-Streupulver**  
**Bio Protect Ungeziefer-Mittel**  
**Grandiol Ameisen-Streupulver**  
**Grandiol Ungeziefer-Streupulver**  
**VermiNIX powder**

	<b>Nattaro Bug Dust</b> <b>Serpa Diatomée</b> <b>Home &amp; garden crawling insect killer</b> <b>Doff Home &amp; garden crawling insect killer</b> <b>Stop fourmis</b> <b>Poudre contre fourmis</b> <b>Insectes Killer</b> <b>Stop poux rouge</b> <b>Poudre Spéciale Rampants</b> <b>Terre de diatomées Insecticide</b> <b>Barrière fourmis</b> <b>Stop fourmis ECO</b> <b>Barrière fourmis ECO</b> <b>Barrière rampants ECO</b> <b>Halte aux rampants</b> <b>Halte aux fourmis</b> <b>Halte aux poux rouge</b> <b>Stop mite</b> <b>DIATOMACEOUS POWDER</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2022-0059-01-01				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	100

## Partie II.- Deuxième niveau d'information du Méta RCP 2

### 1. Information administrative sur le Méta RCP 2

#### 1.1. Identification du Méta RCP 2

<b>Identification</b>	Méta RCP 2
-----------------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 2</b>	
-----------------	--

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	18
----------------------------	----

## 2. Composition du Méta RCP 2

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	96	97

## 2.2. Types de formulations

WP - poudre mouillable

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 2

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée catégorie 2
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
<b>Etiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
Conseils de prudence	P260 : Ne pas respirer les poussières/ aérosols P314 : Consulter un médecin en cas de malaise P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Pulvérisation liquide contre les poux rouges des volailles

Type de produit	18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Pou rouge des volailles - <i>Dermanyssus gallinae</i> (adulte et nymphe)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur – dans les poulaillers Pulvérisation des surfaces, des fentes et des fissures, des cachettes et des chemins empruntés par les insectes
Méthode(s) d'application	Pulvérisation via un pulvérisateur à dos.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	50 - 52 g/m <sup>2</sup> (250 – 260 mL de produit dilué à 16%)/m <sup>2</sup> Fréquence: minimum tous les 7 jours
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Sac en PEBD de 2 kg dans une boîte en carton Sceau de 1 kg/5 L, 2 kg/12, 5 L ou 2 kg/13 L en PP Sac en papier de 1 ou 2 kg avec une couche interne en PEBD Sac en PEHD de 10 ou 15 kg HDPE dans un sac en papier.

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

## 5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- La poudre doit être mélangée avec de l'eau pour obtenir une solution à 16 % (par exemple 1 kg de produit dans 5 L d'eau).
- La solution doit être appliquée par un pulvérisateur à dos.
- Le produit doit être bien agité avant et pendant l'utilisation.
- Le produit peut être utilisé contre les poux rouges des volailles :
  - Pour un traitement préventif : appliquer le produit sur des surfaces propres et sèches avant l'entrée des animaux. Pulvériser suffisamment de produit pour recouvrir toutes les surfaces d'un film blanc.
  - Pour un traitement curatif : appliquer sur des surfaces infestées en absence d'animaux. Pulvériser suffisamment de produit de manière à recouvrir toutes les surfaces d'un film blanc.
- Pulvériser toutes les surfaces du poulailler, en particulier dans les fissures, les crevasses et les espaces vides du poulailler, où les insectes peuvent se cacher. Pour générer un revêtement uniforme des surfaces, pulvériser à une distance de 30 à 50 cm.
- Recouvrir l'ensemble des surfaces d'un film liquide blanc. Le film initialement humide sèche et laisse une surface de poussière blanche uniforme, qui permet l'efficacité du produit.
- Ne pas appliquer en vrac avec un pulvérisateur à lance.
- Si nécessaire, réappliquer après 7 jours.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- A utiliser uniquement dans des zones inaccessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie.
  - L'élimination du produit et des déchets doit être effectuée par nettoyage humide.
- Poulaillers :**
- À utiliser uniquement dans des poulaillers vides.
  - Enlever toutes denrées alimentaires et boissons avant le traitement.
  - Couvrir toutes les surfaces et équipements en contact avec l'alimentation et l'eau de boissons des animaux de rente.
  - Couvrir tous les réservoirs de stockage d'eau avant l'application.
  - Ne pas pulvériser directement sur des animaux.
  - Ne pas pulvériser directement sur les zones de couchage.
- Professionnels :**
- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 40 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).
  - Porter des gants résistant aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



- Une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) doit être portée (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Porter un écran/visière.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'exposition : Appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : En cas d'exposition : appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison ou un médecin.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit fermé et dans son emballage d'origine.
- Conserver dans un endroit sec.
- Protéger le produit de la lumière du soleil.
- Durée de stockage : 24 mois.

## 6. Autre(s) information(s)

- Le produit contient du dioxyde de silicium/ Kieselguhr, pour lequel une AECinhalation pour l'utilisateur professionnel a été fixée et utilisée pour l'évaluation des risques du produit.

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 2

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	<b>InsectoSec liquid PRO</b> <b>Antimite</b> <b>Insecticide Liquide Pro terre de diatomée</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2022-0059-02-01				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	96,31

## Partie II.- Deuxième niveau d'information du Méta RCP 3

### 1. Information administrative sur le Méta RCP 3

#### 1.1. Identification du Méta RCP 3

Identification	Méta RCP 3
----------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 3	
----------	--

#### 1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	18
---------------------	----

### 2. Composition du Méta RCP 3

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	7,2	8,6
Isopropanol	Propan-2-ol	Co-formulant	67-63-0	200-661-7	26,8	29,9

#### 2.2. Types de formulations

AE – Aérosol
--------------

### 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 3

Classification	
Catégories de danger	Aérosol inflammable catégorie 1 Irritation oculaire catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée catégorie 3
Mentions de danger	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées

Conseils de prudence	<p>P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes - Ne pas fumer.</p> <p>P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.</p> <p>P251 : Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.</p> <p>P260 : Ne pas respirer les poussières/ aérosols.</p> <p>P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation.</p> <p>P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</p> <p>P304+340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305+351+338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.</p> <p>P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p> <p>P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P405 : Garder sous clef.</p> <p>P410 + P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.</p> <p>P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.</p>
Note	<p>EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.</p> <p>EUH 208 - Contient du citral. Peut produire une réaction allergique.</p>

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Pulvérisation avec une bombe aérosol contre les insectes rampants

Type de produit	18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Blatte germanique - <i>Blattella germanica</i> (adulte et nymphe) Blatte orientale - <i>Blatta orientalis</i> (adulte et nymphe)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur - zones industrielles, collectivités, et maisons privées
Méthode(s) d'application	Pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi 150 mL (environ 9 -10 g)/m <sup>2</sup> Fréquence : minimum tous les 7 jours
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Aérosol en fer blanc 250-750 mL



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

## 5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Agiter bien le produit avant et pendant l'utilisation.
- Appliquer dans les fissures et crevasses et les espaces vides où les insectes peuvent se cacher.
- Appliquer sur les chemins des insectes.
- Appliquer directement sur les insectes lorsque cela est possible.
- Pulvériser à une distance de 30 cm.
- L'application du produit génère un revêtement uniforme qui sèche rapidement et laisse une surface de poussière blanche uniforme.
- En raison du mode d'action lent du produit, la réduction de l'infestation est visible en 1 semaine.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Enlever toutes denrées alimentaires et boissons avant le traitement.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- A utiliser uniquement dans des zones inaccessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie.
- L'élimination du produit et des déchets doit être effectuée par nettoyage humide.
- Aucun nettoyage à l'aspirateur ne doit être effectué pendant le traitement et le retrait du produit.
- La durée d'utilisation doit être limitée à 30 minutes maximum.
- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 10 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).
- Porter des gants résistant aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) doit être portée (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Porter un écran/visière.
- Éviter le contact avec les yeux.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'exposition : Appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 5 minutes.
- Appeler un centre antipoison/un médecin.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égiers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit fermé et dans son emballage d'origine.
- Conserver dans un endroit bien ventilé.
- Protéger du gel.
- Garder au frais.
- Protéger de la lumière directe du soleil.
- Durée de stockage : 24 mois.

## 6. Autre(s) information(s)

- Le produit contient du dioxyde de silicium/ Kieselguhr, pour lequel une AECinhalation pour l'utilisateur professionnel a été fixée et utilisée pour l'évaluation des risques du produit.
- Le produit contient du propan-2-ol, pour lequel une AECinhalation pour l'utilisateur professionnel a été fixée et utilisée pour l'évaluation des risques du produit.

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 3

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	
	<b>InsectoSec-Insektenspray</b> <b>Diaterrants spray</b> <b>Diatosect A</b> <b>Green Range DE aerosol</b> <b>Kieselgur Spray</b> <b>Röhnfried Kieselgur Spray 400 ml</b> <b>IdaPlus Kieselgur Spray 400 ml</b> <b>Aérosol Diatomée</b> <b>Aérosol Terre de diatomée</b> <b>ORO Aérosol Terre de diatomée</b>

<p> <b>K.PRO Aérosol terre de diatomée</b>  <b>K.PRO VERT Aérosol terre de diatomée</b>  <b>KAPO Aérosol terre de diatomée</b>  <b>KAPO VERT Aérosol terre de diatomée</b>  <b>KAZO Aérosol Terre de diatomée</b>  <b>STARWAX Aérosol Terre de diatomée</b>  <b>STARWAX THE FABULOUS Aérosol Terre de diatomée</b>  <b>Diatomée AE</b>  <b>Terre de diatomée AE</b>  <b>ORO Terre de diatomée AE</b>  <b>K.PRO terre de diatomée AE</b>  <b>K.PRO VERT terre de diatomée AE</b>  <b>KAPO terre de diatomée AE</b>  <b>KAPO VERT terre de diatomée AE</b>  <b>KAZO Terre de diatomée AE</b>  <b>STARWAX Terre de diatomée AE</b>  <b>STARWAX THE FABULOUS Terre de diatomée AE</b>  <b>Terre de diatomée Aérosol</b>  <b>Insectan terre de diatomée aérosol</b>  <b>Digrain terre de diatomée aérosol</b>  <b>OUT insect TD</b>  <b>Biospotix DiatoStop</b>  <b>Diato Bug</b>  <b>FrancoDex Terre de Diatomée aerosol</b>  <b>DIATO AEX</b>  <b>DIATOMACEOUS AEROSOL</b>  <b>Aerosol Diatomex</b>  <b>Aérosol anti rampants</b>  <b>Insecticide Aérosol terre de diatomée</b>  <b>Kieselgur Spray 400 ml</b>  <b>Diathor terre de diatomée</b>  <b>Arsenal terre de diatomée</b>  <b>IPC Iotox Rampants</b>  <b>Pumafly Diateco</b>  <b>Diatokil</b>  <b>ACTO terre de diatomée</b>  <b>MORTIS terre de diatomée</b>  <b>Subito Terre de diatomée aérosol</b>  <b>123 Moustiques Terre de diatomée aérosol</b>  <b>Abatout Terre de diatomée aerosol</b>  <b>K-Ocide Terre de diatomée aerosol</b>  <b>K-Overt Terre de diatomée aerosol</b>  <b>Biocanina Terre de diatomée aerosol</b>  <b>AB7 Ecogene insecticide terre de diatomée</b>  <b>7 Armor insect control diatomée</b>  <b>Vulcano Terre de diatomée</b>  <b>Le Fermier terre de diatomée</b>  <b>Or Brun PaiZible - insecticide rampants terre de diatomée</b>  <b>Windhager Ungezieferfrei Spray</b>  <b>Ungeziefer-Stop Aerosol</b>  <b>Ungeziefer Stop Spray</b>  <b>Ungezieferfrei Spray</b>  <b>Sedumin Ungezieferfrei Spray</b>  <b>Sedumin Ungeziefer Spray</b>  <b>Bio-Ja Ungezieferfrei Spray</b>  <b>Bio-Ja Ungeziefer Spray</b>  <b>Dehner Ungezieferfrei Spray</b>  <b>Degro Ungezieferfrei Spray</b> </p>
--

	<b>Dehner Ungeziefer-Stop Spray</b> <b>Degro Ungeziefer-Stop Spray</b> <b>Bio Protect Ameisen-Spray</b> <b>Bio Protect Ungeziefer-Spray</b> <b>Grandiol Ameisen-Spray</b> <b>Grandiol Ungeziefer-Spray</b> <b>VermiNIX spray</b> <b>Serpa Diatomée spray</b> <b>Stop fourmis</b> <b>Insectes Killer</b> <b>Terre de diatomées Insecticide</b> <b>Barrière rampants</b> <b>Stop fourmis ECO</b> <b>Barrière fourmis ECO</b> <b>Barrière rampants ECO</b> <b>Halte aux rampants</b> <b>Halte aux fourmis</b> <b>Stop mite</b> <b>Barrière fourmis</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2022-0059-03-01				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	7,2
Isopropanol	Propan-2-ol	Substance non active	67-63-0	200-661-7	28,5

## Partie II.- Deuxième niveau d'information du Méta RCP 4

### 1. Information administrative sur le Méta RCP 4

#### 1.1. Identification du Méta RCP 4

<b>Identification</b>	Méta RCP 4
-----------------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 4</b>	
-----------------	--

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	18
----------------------------	----

## 2. Composition du Méta RCP 4

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 4

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	18	22

## 2.2. Types de formulations

AL - autre liquide
--------------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 4

Classification	
Catégories de danger	Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée catégorie 2
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette*. P102 : Tenir hors de portée des enfants*. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation*. P260 : Ne pas respirer les poussières/ aérosols. P314 : Consulter un médecin en cas de malaise. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
Note	EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. *Requis pour les usages non-professionnels.

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 4

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Pulvérisation liquide avec un pulvérisateur à gâchette contre les poux rouges des volailles.

Type de produit	18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Pou rouge des volailles - <i>Dermanyssus gallinae</i> (adulte et nymphe)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur – Dans les poulaillers
Méthode(s) d'application	Pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt à l'emploi 250 mL/m <sup>2</sup> Fréquence: minimum tous les 7 jours
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Pour les professionnels : Flacon pompe en PEHD de 500 mL, 750 mL ou 1 L Boite en PEHD 5 L Pour les non-professionnels : Flacon pompe en PEHD de 500 mL, 750 mL, 1 L

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

## 5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 4

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Agiter bien le produit avant et entre les utilisations.
- Pulvériser à une distance de 30 cm.
- L'application du produit génère un revêtement uniforme qui sèche rapidement et laisse une surface de poussière blanche uniforme.
- Appliquer 200 pulvérisations par m<sup>2</sup>.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Poulaillers :**
- À utiliser uniquement dans des poulaillers vides.
  - Enlever toutes denrées alimentaires et boissons avant le traitement.
  - Couvrir toutes les surfaces et équipements en contact avec l'alimentation et l'eau de boissons des animaux de rente.
  - Couvrir tous les réservoirs de stockage d'eau avant l'application.
  - Ne pas pulvériser directement sur des animaux.
  - Ne pas pulvériser directement sur les zones de couchage.
- Professionnels :**
- Porter des gants résistant aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
  - Une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) doit être portée (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
  - **Durée d'exposition courte (jusqu'à 30 minutes) :**
    - Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 4 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).
  - **Durée d'exposition longue :**
    - Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 40 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).

**Non professionnels :**

- Se laver les mains après utilisation.
- Respecter les instructions d'utilisation.

**5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

- En cas d'exposition : Appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : En cas d'exposition : appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison ou un médecin.

**5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

**5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales**

- Conserver le produit fermé et dans son emballage d'origine.
- Protéger du gel.
- Protéger de la lumière directe du soleil.
- Durée de stockage : 24 mois.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

**6. Autre(s) information(s)**

- Le produit contient du dioxyde de silicium/ Kieselguhr, pour lequel une AECinhalation pour l'utilisateur professionnel a été fixée et utilisée pour l'évaluation des risques du produit.
- L'étiquette du produit devra mentionner que le produit contient du Aerosil® R 972 (nano).

**Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 4****1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit**

Nom commercial	
	<b>InsectoSec liquid</b> <b>Anti poux rouge spray</b> <b>Insecticide Liquide terre de diatomée</b> <b>Diaterrants RTU</b> <b>Diatosect S</b> <b>GreenRange DE liquid</b> <b>DIATOMACEOUS PRÊT A L'EMPLOI</b> <b>Terre de Diatomée spray</b> <b>ACTO Terre de diatomée pulvérisation</b> <b>MORTIS Terre de diatomée pulvérisation</b> <b>Subito Terre de diatomée liquide</b>

	<b>123 Moustiques Terre de diatomée liquide</b> <b>Biocanina Terre de diatomée spray</b> <b>Windhager Milben-Stopp Spray</b> <b>Milben-Stop</b> <b>Milbenfrei</b> <b>Sedumin Milben-Stop</b> <b>Sedumin Milbenfrei</b> <b>Bio-Ja Milben-Stop</b> <b>Bio-Ja Milbenfrei</b> <b>VermiNIX liquid</b> <b>Insectes Killer</b> <b>Stop poux rouge</b> <b>Terre de diatomées Insecticide</b> <b>Halte aux poux rouge</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2022-0059-04-01				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	20

## Partie II.- Deuxième niveau d'information du Méta RCP 5

### 1. Information administrative sur le Méta RCP 5

#### 1.1. Identification du Méta RCP 5

<b>Identification</b>	Méta RCP 5
-----------------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 5</b>	
-----------------	--

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	18
----------------------------	----

## 2. Composition du Méta RCP 5

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 5

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	100	100

### 2.2. Types de formulations

XX - autre
------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 5

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée catégorie 2
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
<b>Étiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette*. P102 : Tenir hors de portée des enfants*. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation*. P260 : Ne pas respirer les poussières/ aérosols. P314 : Consulter un médecin en cas de malaise. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
Note	EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau *Requis pour les usages non-professionnels.

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 5

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Ruban adhésif contre les punaises de lit

<b>Type de produit</b>	18
<b>Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé</b>	
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)</b>	Punaise de lit - <i>Cimex lectularius</i> (nymphe et adulte)
<b>Domaine(s) d'utilisation</b>	Intérieur (maisons privées, appartements, hôtels, maisons de retraite, bateaux de croisières, etc ..) Un ruban adhésif doit être apposé sous ou le long du cadre du lit et dans d'autres zones où des punaises de lit peuvent apparaître, comme derrière les têtes de lit et les plinthes.
<b>Méthode(s) d'application</b>	Ruban adhésif
<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	Prêt à l'emploi Fréquence: après application, la bande reste efficace jusqu'à 12 mois. Un ruban contient 13 g/m <sup>2</sup> de substance active.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnels et non professionnels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Bandes de 30 ou 100 mètres enroulés, emballées dans des boîtes en carton.

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

## 5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 5

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Le produit est un ruban adhésif prêt à l'emploi qui est appliqué aux endroits où les punaises de lit sont présentes.
- Fixer le ruban adhésif sous ou le long du cadre du lit et dans d'autres zones où les punaises de lit peuvent apparaître, comme derrière les têtes de lit et les plinthes, créant ainsi une barrière pour les punaises de lit.
- En raison du mode d'action lent du produit, l'efficacité peut être observée après 1 semaine.
- Convient comme mesure d'accompagnement dans le contrôle d'une infestation de punaises de lit :
  - Uniquement pour protéger les lits.
  - Uniquement en cas de faible infestation.
- Il est recommandé que l'identification et le niveau d'infestation des punaises de lit soient effectués par un professionnel de la lutte antiparasitaire.
- L'efficacité peut être réduite à des températures supérieures à 25°C.

#### **Pour les utilisateurs professionnels uniquement (par exemple, hôtel, maison de retraite, refuge pour sans-abris...) :**

- Le produit peut être utilisé dans le cadre d'une stratégie intégrée de lutte antiparasitaire, pour prévenir une infestation potentielle.
- Vérifier régulièrement les zones traitées.
- Vérifier l'infestation avant utilisation. En cas de début d'infestation, un autre produit à effet curatif doit être utilisé.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- A utiliser uniquement dans des zones inaccessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie.
- Se laver les mains après utilisation.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'exposition : Appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : En cas d'exposition : appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison ou un médecin.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit fermé et dans son emballage d'origine.
- Conserver dans un endroit sec.
- Protéger de la lumière directe du soleil.
- Durée de stockage : 24 mois.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

## 6. Autre(s) information(s)

- Le produit contient du dioxyde de silicium/ Kieselguhr, pour lequel une AECinhalation pour l'utilisateur professionnel a été fixée et utilisée pour l'évaluation des risques du produit.

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 5

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	InsectoSec tape				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2022-0059-05-01				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	100

## Partie II.- Deuxième niveau d'information du Méta RCP 6

### 1. Information administrative sur le Méta RCP 6

#### 1.1. Identification du Méta RCP 6

Identification	Méta RCP 6
----------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 6	
----------	--

#### 1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	18
---------------------	----

### 2. Composition du Méta RCP 6

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 6

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	100	100

#### 2.2. Types de formulations

WP - poudre mouillable
------------------------

### 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 6

Classification	
Catégories de danger	Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée catégorie 2
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées
Conseils de prudence	P260 : Ne pas respirer les poussières/ aérosols. P314 : Consulter un médecin en cas de malaise. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
Note	EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 6

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Pulvérisation liquide contre les poux rouges des volailles

Type de produit	18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Pou rouge des volailles - <i>Dermanyssus gallinae</i> (adultes et nymphes)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur – dans les poulaillers
Méthode(s) d'application	Pulvérisation par un pulvérisateur à dos.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	50 g/m <sup>2</sup> - 250 mL de produit dilué à 16% Fréquence: minimum tous les 7 jours
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Sac 2 kg PEBD dans une boîte en carton Sceaux en PP de 1 kg/5 L, 2 kg/12,5 L et 2 kg/13 L PP Sac en papier de 1 ou 2 kg avec une couche interne en PEBD Sac en PEHD de 10 kg ou 15 kg dans un sac en papier

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

## 5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 6

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- La poudre doit être mélangée avec de l'eau pour obtenir une solution à 16 % (par exemple 1 kg de produit dans 5 L d'eau).
- La solution doit être appliquée par un pulvérisateur à dos.
- Le produit doit être bien agité avant et entre les utilisations.
- Le produit peut être utilisé contre les poux rouges des volailles :
  - Pour un traitement préventif : appliquer le produit sur des surfaces propres et sèches avant l'entrée des animaux. Pulvériser suffisamment de produit de manière à recouvrir toutes les surfaces d'un film blanc.
  - Pour un traitement curatif : appliquer sur des surfaces infestées en absence d'animaux. Pulvériser suffisamment de produit pour recouvrir toutes les surfaces d'un film blanc.
- Pulvériser toutes les surfaces du poulailler, en particulier dans les fissures, les crevasses et les espaces vides du poulailler, où les insectes peuvent se cacher. Pour générer un revêtement uniforme des surfaces, pulvériser à une distance de 30 à 50 cm.
- Recouvrir l'ensemble de l'installation d'un film liquide blanc. Le film initialement humide sèche et laisse une surface de poussière blanche uniforme qui permet l'efficacité du produit.
- Ne pas appliquer en vrac avec un pulvérisateur à lance.
- Si nécessaire, réappliquer après 7 jours.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- À utiliser uniquement dans des poulaillers vides.
- Enlever toutes denrées alimentaires et boissons avant le traitement.
- Couvrir toutes les surfaces et équipements en contact avec l'alimentation et l'eau de boissons des animaux de rente.
- Couvrir tous les réservoirs de stockage d'eau avant l'application.
- Ne pas pulvériser directement sur des animaux.
- À utiliser uniquement dans des zones inaccessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie.
- L'élimination du produit et des déchets doit être effectuée par nettoyage humide.
- Porter un équipement de protection respiratoire avec un facteur de protection assigné de minimum 40 (le type de masque doit être précisé par le titulaire de l'autorisation).
- Porter des gants résistant aux produits chimiques (matériau des gants à faire préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Une combinaison de protection (au minimum de catégorie III type 6) doit être portée (le matériau de la combinaison doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit)
- Porter un écran/visière.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'exposition : Appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : En cas d'exposition : appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison ou un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison ou un médecin.

#### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit fermé et dans son emballage d'origine.
- Conserver dans un endroit sec.
- Durée de stockage : 24 mois.

#### 6. Autre(s) information(s)

- Le produit contient du dioxyde de silicium/ Kieselguhr, pour lequel une AECinhalation pour l'utilisateur professionnel a été fixée et utilisée pour l'évaluation des risques du produit.

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 6

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	<b>InsectoSec S</b> <b>Insecticide poux rouge</b> <b>Insecticide Poudre terre de diatomée</b> <b>Diatosect Pro</b> <b>GreenRange DE powder</b> <b>IdaPlus Kieselgur Pulver</b> <b>Parasect SIL</b> <b>Insecticide Poudre Diatomée</b> <b>Poudre Poux Rouge Diatomée</b> <b>Terre de diatomée Insecticide naturel poudre</b> <b>Terre de diatomée Insecticide poudre</b> <b>VermiNIX</b> <b>Serpa Diatomée</b> <b>Stop poux rouge</b> <b>Halte aux poux rouge</b> <b>Stop mite</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	FR-2022-0059-06-01				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Dioxyde de silicium Kieselguhr	Dioxyde de silicium Kieselguhr	Substance active	61790-53-2	/	100